



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Financière Marjos

Société en commandite par actions
au capital de 199.675,38 €
58, avenue de Wagram
75008 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 271 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Financière Marjos

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Financière Marjos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière Marjos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les hypothèses qui sous-tendent la continuité d'exploitation et sur le changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC n° 2022-06 décrit dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Financière Marjos par l'assemblée générale du 29 mai 2023. Au 31 décembre 2025, Grant Thornton était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby
Associé

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73		73	73
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	73		73	73
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES (1)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	193 770	185 245	8 525	967
Charges constatées d'avance				3 973
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	22		22	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	193 792	185 245	8 548	4 940
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	193 866	185 245	8 621	5 013
(1) Dont créances à moins d'un an			8 525	

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	199 675	199 675
Primes d'émission, de fusion, d'apport	278 217	278 217
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 503 235	-1 293 869
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-189 688	-209 365
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-1 215 031	-1 025 343
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques	38 488	100 813
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	38 488	100 813
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	795 900	498 401
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	317 296	269 173
Dettes fiscales et sociales	71 968	161 968
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III) (1)	1 185 164	929 542
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	8 621	5 013
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	389 264	420 388

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	62 325	8 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	62 325	8 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	185 012	141 818
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 850	400
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		62 325
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	64 152	149
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	252 014	204 692
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-189 688	-196 692
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-189 688	-196 692
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		12 673
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-12 673
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	62 325	8 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	252 014	217 365
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-189 688	-209 365

Tableau de financement

Tableau de flux de trésorerie

En Euros	Période 31/12/2025	Période 31/12/2024
Résultat net	-189 688	-209 365
Variation de provision		
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	- 62 325	54 325
Produit sur cession d'immobilisations		
Valeur nette de cession des immobilisations		
Variation des stocks		
Variation des créances	4 040	10 289
Variations des dettes et autres charges à payer	- 49 253	10 735
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-297 227	-134 016
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	0	0
Dépenses en capital pour les immobilisations	0	0
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	0	0
Apports en compte courant	297 249	130 000
Variation des prêts	0	149
Diminution du dépôt de garantie	0	0
Variation des valeurs mobilières de placement	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	297 249	130 149
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22	-3 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie, période d'ouverture	0	3 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	-22	0

Annexe



Préambule

Introduction

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **8 620,80 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-189 688,38 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

La société a fait l'objet d'un contrôle sur pièces au titre de l'exercice 2013 ayant donné lieu à des rappels de taxes sur la valeur ajoutée d'un montant de 160 K€. Malgré différents recours, la requête de la société a été rejeté par un jugement du Tribunal Administratif de Paris en date du 26 avril 2022. La société n'a pas fait appel de cette décision dans le délai qui lui était accordé. Le montant total à verser de ce litige est de 199 K€. La société avait obtenu un échéancier pour payer sa date au cours de l'exercice et le solde, d'un montant de 105 K€, a été payé le 7 janvier 2026.

Autres informations significatives

Événements significatifs de l'exercice

Le 28 novembre 2025, la société Bit Digital a procédé à l'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital de Financière Louis David, l'associé commandité de Financière Marjos, lequel détient 15,92% des actions composant le capital social de la Société et 15.71% des droits de vote de celle-ci. Bit Digital a par ailleurs procédé à l'acquisition d'une participation directe dans la Société auprès de trois cédants à hauteur de 9,1% du capital social de la Société. Ainsi, la cession directe des actions s'est opérée comme suit :

- M. Clignet a cédé 3.18% des actions composant le capital social de la société et 3.14% des droits de vote ;
- M. Lévy a cédé 3.18% des actions composant le capital social de la société et 3.14% des droits de vote ;
- Le société Park Madison Equities LLC, a cédé 2.72% des actions composant le capital social de la société et 2.69% des droits de vote.

En conséquence, Bit Digital détient directement et indirectement, un nombre d'actions représentant 25% du capital social de la Société.

Financement de la société

La société Financière Marjos n'a pas d'activité opérationnelle. Le financement des différentes charges courantes de la société est assuré par ses associés. Les financements de l'exercice s'élèvent à 297 K€.

Suivi des principaux litiges

Au 1er semestre 2023, une procédure a été initiée contre la société Préatoni dirigée par l'ancien Gérant démissionnaire de la société Financière Marjos. La société considère que l'ensemble des travaux juridiques et comptables réalisés depuis 2020 concernant une possible opération de fusion et financés par elle-même ont été détournés par son ancien gérant au profit de tiers. La société a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de faire valoir ses droits. Elle demande le règlement des sommes engagées pour un montant de 563.773 €. La société s'est vue déboutée de ses demandes et condamnée à payer 50.000 € pour avoir formé opposition sans droit ni titre ainsi que 10.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. La société a procédé au paiement du jugement en mars 2025. La société a fait appel du jugement, cet appel se joignant à une autre plainte déposée près du Tribunal de Commerce de Paris.

Un protocole transactionnel a été signé entre les parties en date du 22 janvier 2026. A la suite de ce protocole transactionnel, le versement de 30 K€ au profit de la société Financière Marjos a été convenu par la société Préatoni.

Délégation de pouvoir pour reconstituer les capitaux propres de la société

L'assemblée générale du 25 juin 2025 a ratifié la délégation de pouvoir au Gérant, M. GELLMAN, concernant la possibilité de procéder à la reconstitution des capitaux propres de la société via une réduction du capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de 0.01 euro sans que ce montant ne puisse être inférieur à 0.0016 euro et dans la limite du montant des pertes de la société au jour de sa mise en œuvre. Cette délégation est prévue pour une durée de douze mois à compter de cette assemblée.

Également, une augmentation de capital, par voie d'émission d'actions ordinaires de la société et de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, pour un montant ne dépassant pas les 1 M€. Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Dans le cas où les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Gérant pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou les facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celle-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

L'Assemblée Générale décide également que les émissions d'actions et ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pourront être réalisées par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Continuité d'exploitation

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard :

- de l'engagement de l'associé commandité de ne pas rendre exigible sa dette en compte courant tant que la société FINANCIERE MARJOS ne disposera pas des capacités financières suffisantes pour le rembourser ;
- de l'obtention d'une lettre de soutien de l'associé commandité garantissant le financement des besoins de la société sur les 12 prochains mois ;
- de l'apport complémentaire, dans le cadre de ses besoins de financement et afin de permettre à la société de satisfaire à ses charges d'exploitation, des associés à hauteur de 297 K€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- De la réception, au cours du premier trimestre 2026, d'un montant de 208 K€ de la part du nouvel actionnaire de référence, ainsi que le paiement des diverses charges de la société pour 38 K€ sur la même période.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le gérant a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société Financière Marjos en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, notre société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73			73
TOTAL	73			73

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	73			73
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	193 770	193 770		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	193 843	193 770		73
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 193 843 euros, dont 185 245 euros sont dépréciés, et le classement détaillé par échéance s'établit comme ci-dessus.

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	19 967 538	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	19 967 538	

Capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	199 675				
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	278 217				
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur	-1 293 869	-209 365			
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-209 365	209 365			
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	-1 025 343				

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			199 675
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social			278 217
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			
Autres réserves			
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			
Report à nouveau débiteur			-1 503 235
Dividendes			
Résultat de l'exercice	-189 688		-189 688
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	-189 688		-1 215 031

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Litiges	62 325		62 325		
Amendes et pénalités	38 488				38 488
TOTAL	100 813		62 325		38 488

La totalité de la reprise concerne une provision pour litige liée à l'exploitation.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	317 296	317 296		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	70 368	70 368		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 600	1 600		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	795 900	230 089	565 811	
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 185 164	619 353	565 811	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...	795 900	230 089	565 811	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	56 827	
TOTAL	56 827	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Opérations et engagements hors bilan

Engagements hors bilan

Néant.

Informations complémentaires

Parties liées

La société a reçu uniquement des apports en comptes courants de la part des sociétés qui lui sont liées. Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.

Le 1er décembre 2025, un contrat de prestation de services administratifs a été conclu avec l'EURL Le Square dont M. Gellman est le gérant.